

Lara Lalman¹

Le viol, ça se cultive ?

Le 28 avril 2015², le Kap-Hot souhaitait interpeller un large public sur la culture du viol, soit un ensemble d'attitudes et de préjugés, largement partagés partout dans le monde, qui légitiment systématiquement le viol, le harcèlement et le sexisme, et culpabilisent les victimes. Le CEFA salue cette initiative qui ébranle les idées reçues et met le doigt sur un ancrage profond en chacun.e de nous. La question qui se pose sur un tel phénomène peu évident à aborder, et encore moins nommé comme tel : par où commencer ? Peut-on parler des conditions d'émergence du viol sans parler de l'agression elle-même ? Comment en parler, donner des informations sans que cela prenne le pas sur une analyse systémique ? Ne participons-nous pas nous-mêmes à ce que nous tentons de dénoncer ? Autant de questions sous-jacentes à une première tentative de lancer le débat sur la place publique.

Pour en parler, étaient invités Philippe Hensmans, directeur d'Amnesty International Belgium³ et Delphine Moujahid, animatrice et chargée de projet pour l'asbl Garance⁴.

Si Garance est reconnue comme association de prévention primaire des violences faites aux femmes depuis 15 ans en Belgique, Amnesty International Belgique a commencé à s'intéresser aux violences envers les femmes à travers une première campagne, à un moment où il n'y avait quasi pas de chiffres disponibles, en 2004-2005. Depuis, des études et d'autres campagnes ont vu le jour, notamment concernant les violences conjugales. En 2006, une enquête menée par Amnesty⁵ rapporte qu'un tiers des personnes interrogées connaissent dans leur environnement des femmes qui subissent des violences graves. Le dépliant réalisé pour la campagne a été distribué à un million deux cent mille exemplaires avec comme objectif que les femmes puissent se rendre compte de ce qu'elles vivent, car beaucoup de femmes ne se considèrent pas victimes de violences conjugales : elles ont un mari jaloux qui les aime. Mais une campagne ne suffit pas : mettre les mots qu'il faut sur ce qu'on vit demande un travail de sensibilisation dès l'école maternelle jusqu'à l'Université, pense Philippe Hensmans, et au-delà, pour analyser la vie que l'on mène soi-même, que l'on soit homme ou femme. Appel à la remise en question donc, encore faut-il des outils d'analyse adéquats qui ne participent pas eux-mêmes à perpétuer la culture du viol.

A l'échelle internationale, 20 ans après la conférence du Caire sur les droits sexuels et reproductifs, il y a, selon les ONG, un réel combat à mener pour conserver les droits acquis

¹ Chargée de projets au CEFA asbl

² « Le viol, ça se cultive ? », conférence-débat organisé par le Kap-Hot, Tout SEXplique, le CEFA asbl, Université de Santé et KAP

³ <http://www.amnesty.be/doc/>

⁴ <http://www.garance.be/cms/>

⁵ <http://www.amnestyinternational.be/doc/IMG/pdf/sondagesoirmagl-2.pdf>

<http://www.amnestyinternational.be/doc/nos-campagnes-beta/violences-contre-les-femmes-649/>

lors de cette conférence au Caire⁶. Amnesty a donc lancé une campagne en 2013 « Mon corps, mes droits »⁷, la déclinant plus particulièrement ces deux dernières années sous l'angle des violences sexuelles. Si Amnesty ne traite pas à proprement parler de la culture du viol, leur travail d'enquête et de campagne peut nous éclairer sur les chiffres des violences elles-mêmes, les moyens de prévention et de suivi, comme point de départ pour cerner ensuite, à travers les observations portées par Delphine Moujahid, notre immersion dans la culture du viol et quelques pistes pour s'en extraire.

Les chiffres du viol

En Belgique, 11 viols sont déclarés chaque jour, sachant qu'il y a une marge de concordance entre la réalité et les plaintes déposées qui ne représenteraient probablement que 10% des victimes réelles.

Selon un sondage réalisé par Amnesty⁸, ¼ de femmes se disent avoir déjà été harcelées, 13% violées, dont 7% sur leur lieu de travail, et 25% se sont vu imposer des relations sexuelles de la part de leur partenaire! Ce dernier cas de figure représente encore un tabou à l'heure actuelle et est rarement identifié pour ce qu'il est.

En se basant sur les chiffres au km², il y aurait 330 femmes violées par an à Louvain-la-Neuve fait remarquer Delphine Moujahid! Ce n'est qu'un exemple au niveau local: le même calcul peut être fait pour chaque ville belge. Le viol n'est donc pas un phénomène isolé. Le chiffre noir est minimum 7 fois plus important⁹. Ce qui veut dire que 76 femmes sont violées par km² donc cela fait une estimation de 2310 femmes violées par an à Louvain-la-Neuve.

Dans 8 cas sur 10, l'auteur est connu de la victime, 99% des auteurs sont des hommes. Les hommes sont bien moins exposés aux violences à caractère sexuel que les femmes, et les 10% d'hommes victimes le sont surtout en tant que mineurs. Par contre, le viol concerne toutes les cultures et tous les âges.

Freins pour agir

L'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle représente sans doute un levier au niveau du changement des mentalités et de la négociation des relations. Mais, si l'EVRAS est maintenant généralisée dans les établissements scolaires depuis 2013¹⁰, force est de

6

<http://www.mondefemmes.be/pdf/Avis%20Beijing%2B20%20du%20Conseil%20Consultatif%20Genre%20et%20D%C3%A9veloppement%20%28Conseil%20CGD%29-5b.pdf>

⁷ <http://www.amnesty.be/doc/agir-2099/nos-campagnes/mon-corps-mes-droits/>

⁸ Les étapes du sondage étaient celles-ci : 1. D'après vous, c'est quoi des violences sexuelles graves ? 2. En connaissez-vous autour de vous ? 3. En avez-vous été victimes ?

⁹ De nombreuses victimes n'osent pas, ou ne savent pas comment porter plainte, ou sont découragées par le parcours de combattante, ou elles ne réalisent pas qu'un viol entre partenaires est également punissable par la loi.

¹⁰ Avec 10 points d'appuis aux écoles créés dans les centres locaux de promotion de la santé : voir <http://www.sante.cfwb.be/index.php?id=4077> et

constater que le R, ajouté depuis quelques années, noie le poisson et permet aux établissements de s'en servir comme fourre-tout, y compris des animations assez éloignées de l'éducation sexuelle, même si les objectifs restent louables. Il reste que pour les ados qui cherchent à définir ce qu'est une relation sexuelle et sont bombardés d'images et d'informations dans lesquelles ils doivent faire un tri, le problème reste d'avoir une personne de référence, un lieu où en parler. Le tabou n'étant pourtant plus censé en être un, se retrouve pourtant bien présent, tiraillé entre la perspective de l'épanouissement individuel défendue par toute bonne démocratie intégrant dans ses valeurs l'égalité des chances et le poids d'une grande diversité de représentations autour de ce que devrait être la sexualité ou l'éducation sexuelle : entre morale, performance, bien-être et autonomie, il est plus difficile qu'on ne pourrait le croire d'en parler dans un langage commun.

Au sein du couple, à partir du moment où le viol n'est pas identifié comme tel, il y a un problème de transmission culturelle, un manque de modèle.

Lorsque la violence est vécue, l'envie d'en parler est freinée par l'accueil que la parole va pouvoir rencontrer. Ainsi, les agent.e.s de police manquent de formation pour l'accueil des victimes : s'il y a eu des avancées en matière d'accueil des victimes de violences conjugales, les violences sexuelles représentent une problématique à part car elle touche à d'autres représentations liées à notre éducation. Au-delà de cela, il y a pour la victime le problème de devoir répéter son histoire. Serait-il utile de mettre en place un « set » d'agression sexuelle qui permette de faire les analyses nécessaires ? Pour en arriver là, encore faut-il qu'il y ait une plainte. Philippe Hensmans cite en exemple le modèle mis en place par le commissariat de Molenbeek qui prévoit des audiences filmées, de telle sorte que la victime ne doive pas recommencer le même témoignage chaque fois, ce qui est particulièrement pénible vu que cela représente aussi un revécu de l'agression. De plus, l'explication filmée est beaucoup plus forte qu'un témoignage écrit car tout l'aspect non-dit peut y apparaître. L'idée est à creuser pour autant qu'il n'y ait pas systématisation : rester avant tout dans l'accueil et l'écoute, sans oublier une fois de plus le consentement de la victime tout au long du processus sont déjà pour nous un postulat de base. Par ailleurs, la nécessité apparente de répéter un témoignage questionne la procédure elle-même...

Au sein des hôpitaux, l'accueil et le traitement des victimes va dépendre du degré de connaissance, de pratique : il n'y a pas d'homogénéité pour l'instant. En Angleterre, par exemple, ont été créés des centres de référence afin que tout le suivi soit effectué par des personnes compétentes au même endroit. Elke Sleurs, secrétaire d'Etat à l'égalité des chances a fait part de son souhait de mettre en place le même système chez nous¹¹. Un projet pilote devrait bientôt démarrer.

http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/FWB%20-%20Circulaire%204550%20%284773_20130910_155053%29.pdf

¹¹ http://www.rtb.be/info/societe/detail_des-centres-multidisciplinaires-pour-accueillir-les-victimes-de-viol?id=8951025

Les Centres de Planning Familial qui semblent un lieu potentiellement privilégié n'ont pas les ressources suffisantes ni pour la prévention, ni pour l'accueil et le suivi des victimes. L'idéal serait une ligne d'écoute gratuite pour le viol. Le seul service spécialisé est en effet SOS Viol¹², limité à la région bruxelloise au niveau de ses subventions. Cette asbl reçoit les appels de victimes de viols, le plus souvent 20 ans après les faits (souvent quand les enfants sont partis ou il s'agissait d'un inceste) ...

Début juillet 2015 a été voté un nouveau Plan intra-francophone de lutte contre les violences sexistes et intra-familiales¹³ qui intègre les violences sexuelles, mais l'incertitude reste quant à la probabilité de lancer une campagne de sensibilisation et l'amélioration du suivi judiciaire.

Si Amnesty mène une action de vigilance et de sensibilisation contre les violences sexuelles, sa position internationale sur la prostitution, adoptée à Dublin récemment, pose néanmoins question en ce qui concerne justement la culture du viol¹⁴. En effet la notion de consentement mériterait une plus grande attention : si dépénaliser les personnes prostituées représente une mesure minimum pour le respect des droits humains, dépénaliser le système prostitutionnel ne revient-il pas à valider les violences perpétrées par ce même système, et l'achat du consentement en même temps que des services sexuels ? Mais cela ferait l'objet d'une autre analyse.

Au-delà des viols ou en-deçà, la culture du viol

Au-delà de l'histoire individuelle, la responsabilité des viols est collective : c'est un crime sexiste.

Une législation permet de reconnaître au minimum qu'il s'agit d'un crime (depuis 1989 en Belgique) et facilite ainsi ou complique, en son absence, la possibilité d'obtenir justice.

Selon la loi, un viol c'est : tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, de quelque moyen que ce soit, commis sur une personne qui n'y consent pas. Cela signifie pénétration : vaginale, anale, orale. Une pénétration par la main ou par les objets également. Une fellation imposée ou subie est un viol, une sodomie imposée est un viol, que ces actes soient commis sur un homme ou sur une femme.

En Belgique, l'absence de consentement suffit. Mais c'est bien là que le bât blesse : encore faut-il prouver le non consentement vu que l'accusé est toujours présumé innocent. Il y a souvent dans le viol une inversion de responsabilité qui pèse sur la victime.

Le viol est pourtant un acte porté par une personne, que l'on a, dans les représentations courantes, tendance à dédouaner en incriminant soit la provocation de la victime soit la

¹² <http://www.sosviol.be/>

¹³ <http://simonis.cfwb.be/adoption-du-plan-intra-francophone-2015-2019-de-lutte-contre-les-violences-sexistes-et-intra-familiales>

¹⁴ Cf. analyses du CEFA en 2014 concernant la prostitution

misère sexuelle de l'auteur. Or il s'agit bien là de préjugés. Par exemple la tenue vestimentaire n'entre pas en ligne de compte comme facteur de risque. Par contre, force est de constater que persiste l'image d'une sexualité conquérante pour les hommes tandis que la sexualité des femmes reste cadrée, encore confinée à une forme de passivité, à tel point qu'elles ne sont pas considérées systématiquement comme à même de consentir. Le flou plane... Pourtant « non, c'est non » ! Slogan mis en valeur par la campagne d'Amnesty, dans le sillage d'autres actions collectives en France, en Suisse... et d'autres publications¹⁵. Beaucoup d'associations de femmes et de collectifs¹⁶ qui se sont penchés sur la question précisent : tout ce qui n'est pas oui, c'est non !

Et pourtant, nombre de pensées, de représentations, de pratiques, de discours banalisent, encouragent même, voire érotisent le viol depuis l'antiquité.

« Les femmes, une faiblesse que nous comprenons », ose le doyen de la faculté de psychologie de la VUB dans son hommage « déplacé »¹⁷ à Steve Stevaert, suicidé le jour de son renvoi en correctionnel suite à une plainte pour viol qualifiée comme « affaire de mœurs ». Delphine Moujahid nous présente cet exemple comme un cas d'école dans la culture du viol : tous les projecteurs sont braqués sur la personnalité publique avec force hommages... Peu de choses concernant la victime si ce n'est une supposition de fausses allégations. Aucune interview menée par les médias n'a porté sur l'introduction d'une plainte pour viol. L'accompagnement des personnes suicidaires a pris le pas. Voyez à qui et à quoi prête-t-on la légitimité : n'y aurait-il pas ici cumul de hiérarchisations (classe, race et sexe) ?

Pour les féministes, les violences envers les femmes sont un phénomène immergé par rapport à un système de domination. En effet les violences affaiblissent la capacité d'autonomie. Les violences masculines sont fondées sur des inégalités de pouvoir. « On ne naît pas victime ou violent, on le devient »¹⁸. Les recherches ont montré un continuum des violences, une gradation qui va du dénigrement au viol. Il y a une évolution en ce sens qu'aujourd'hui, il est de plus en plus entendu que la violence est un sentiment subjectif, même au niveau juridique avec l'apparition du concept de harcèlement. Malgré la baisse de tolérance aux violences, particulièrement dans des sociétés privilégiées telles que la nôtre, ce qui se perpétue comme partout dans le monde sous différentes formes, c'est le dénigrement du féminin et la valorisation du masculin. Il s'agit là d'un fonds culturel ancien qui traverse les générations, l'art, la publicité, et s'exprime même dans la politique de contestation, relève Delphine Moujahid. C'est aussi cet ancrage culturel qu'on retrouve dans l'accueil au commissariat de police ou chez le médecin. Dans les médias, les viols occupent les faits divers, sont liés à la normalité par rapport aux affaires spectaculaires comme celle

¹⁵ Notamment le livre d'Irène Zeilinger, *Non, c'est non*, La Découverte, Paris, 2008

¹⁶ L'article de ce collectif anarchiste est un bon exemple : <http://www.c-g-a.org/content/tout-ce-qui-n-est-pas-oui-c-est-non-de-la-solidarit-entre-dominants-la-complaisance-la-doubl>

¹⁷ Garance : <http://www.garance.be/cms/?Steve-Stevaert-hommages-deplaces>

¹⁸ Delphine Moujahid, au cours de son exposé le 28 avril 2015.

de Dutroux, qui invisibilisent toutes les autres. Les auteurs quant à eux sont soit diabolisés, soit invisibles. Rien n'est dit sur les victimes, passives : quel modèle suivre dès lors pour se défendre ? Eduquées, socialisées, jugées, autant d'obstacles mentaux, physiques, émotionnels au pouvoir d'agir des femmes.

Des outils pour agir et sortir de la culture du viol

Tout d'abord l'empowerment : une reprise de confiance en soi, de pouvoir sur soi, sa vie, ses choix. Cela permet dans un second temps de poser ses limites. C'est ce que Garance propose par exemple dans ses ateliers d'auto-défense : repérer les signaux du corps pour connaître et poser ses limites.

La non mixité est également un outil car il y a une condition commune partagée qui permet de libérer la parole et trouver des pistes, des stratégies ensemble. Les hommes ne rencontrent en effet pas les mêmes violences.

Cesser les attitudes paternalistes, la drague, les blagues sexistes, le blâme des victimes... Y compris dans le chef des personnes et associations bienveillantes, même comme Amnesty qui milite en ce sens : dans le langage courant, l'expression « se **faire** violer, harceler... » est encore trop prégnante, jusqu'à traverser la récente campagne d'Amnesty ou celle du Conseil des Femmes Francophones de Belgique en 2013¹⁹ ! Pour dire comme c'est ancré...

Réfléchir également à un accueil pertinent. Il est important pour une victime de voir son choix restauré dans les différents domaines de sa vie, de retrouver le pouvoir du choix sur son corps qui s'est perdu avec le syndrome du choc post-traumatique²⁰. Et donc travailler sur la question du consentement : comment le donner, comment le demander. Cette question traverse en amont celle de l'éducation et du vivre ensemble, et a fortiori la question de l'égalité, cela vous étonne ?

¹⁹ Le signet distribué largement disait « Aujourd'hui, 100 femmes se feront encore violer dans notre pays ! » Elles ont depuis corrigé sur leur site « se feront » par « seront ».

²⁰ Muriel Salmona, <https://lelivrenoirdesviolencessexuelles.wordpress.com/>